## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

		DION	ogique et	a i cuquetage	acs produit	3 Diologiques					
ires	I.1 Numéro du d FR-BIO-16.250-006				I.2 Type d'Opérateur ☑ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs						
ato	L3 Opérateur ou	groupe d'opérateurs			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle						
liga	_	EARL DE GRAND COUP			Autorité QUALISUD (FR-BIO-16)						
ob.		Le Grand Coup 47120 Sai	int-Sernin		Adresse 6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande						
ıts	Pays	France	Code ISO	FR	Pays	France	Code ISO	FR			
Partie I: Éléments obligatoires	• Production • Préparation	tivités de l'opérateur ou c									
Pa	I.6 Catégorie ou o	catégories de produits vis	ées à l'article	35, paragraphe 7, d	lu règlement (UE	) 2018/848 du Parlemei	nt européen et du C	Conseil et			
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production  • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux  Méthode de production:  – production biologique, sauf durant la période de conversion										
	Le présent docu convient) satisfa	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.									
	I.7 Date, lieu				I.8 Validité						
	Date		m et <b>QUA</b> nature	ALISUD	Certificat valak	ole du <b>11/07/2</b> 0	<b>)23</b> au	30/06/2025			
	Lieu	Marmande (FR)	4								
			V								

## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	01									
	II.1 Répertoire des produits									
	Nom du produit Cod (CE cha	de de la EE) n° 2 amp d'a	nomenclature con 558/87 du Conseil p pplication du règle	nbinée (NC) visé au règlement pour les produits relevant du ment (UE) 2018/848						
es		arrip a c	pplication du regie	mem (0L) 2010/040						
	Prunes Autres : Surface boisée		Biologique Biologique							
cifi	Autres : Verger (cerises, abricots, pommes, kakis, noix, pêches,		Biologique							
jpé	poires)									
£ S	Prairie permanente				Biologique					
ati	Prairie temporaire Luzerne	Biologique Biologique								
ij	Mélanges Céréaliers (sans légumineuses) : seigle/avoine	Biologique								
fac	Raisin de cuve				Biologique					
ıts	Autres fruits à noyau : Pruneaux et Pruneaux d'Agen Biologique									
ner										
Élén	II.2 Quantité de produits									
H										
Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.3 Informations sur les terres									
Ã	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opéra	rateur o	u le groupe d'opéra	nteurs						
			4 .							
	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées									
	TO THE CONTRACT OF THE CONTRAC		9 9 9	(1.1) - 4'-1- 04 1- 0 -1	2 de contagno					
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers so 2018/848	ous-tra	tant conformemen	t a l'article 34, paragraphe 3, di	a reglement (UE)					
		4	\ <del>}</del>							
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opér	rateur o	ou le groupe d'opér	ateurs conformément à l'article	e 34, paragraphe 3, du					
	règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant									
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle  III.9 Autres informations									
	conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/8 Nom de l'organisme <b>COFRAC</b>	atif fourni à l'opérateur confor n vigueur à la date d'édition du	mément au programme							
	d'accréditation		que défini par la	circulaire afférente de l'INAO.	present certificat et ter					
	Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.	3.pdf								